Dossier de presse

PPP

HAUTES-PYRÉNÉES
ROCADES TARBAISES

Contournement routier ouest nord-ouest de Tarbes

Lundi 17 janvier 2011

CONSEIL GÉNÉRAL
HAUTES-PYRÉNÉES

Le 8 juillet 2010, dans le cadre d'un partenariat public-privé, le Conseil Général a confié à « Hautes-Pyrénées Rocades Tarbaises » le financement, la conception, la réalisation et une partie de l'entretien et de la maintenance du contournement routier ouest nord-ouest de Tarbes.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de l'aménagement progressif engagé par le département, de l'itinéraire TARBES-BORDEAUX par la RD 935 qui se décline par :

- **la mise en service de la déviation de Vic-en-Bigorre en 1996,**
- **la mise en service de la déviation de la déviation de Maubourguet en 2010,**
- **la mise en service du contournement routier ouest nord-ouest de Tarbes prévue en 2013,**
- **la participation à la réalisation de la bretelle de l'A65 située à Aire-sur-Adour.**

Objectifs

- Délestage du réseau urbain du nord de l'agglomération d'une partie de son trafic.
- Renforcement des liens routiers sud-ouest et nord.
- Desserte des zones d'activités.
- Amélioration des conditions de sécurité.
- Développement économique et touristique.

Caractéristiques techniques

Longueur :

- Rocade ouest = 1,7 km
- Rocade nord-ouest = 4,7 km

Des ouvrages spécifiques et complexes :

- Un viaduc long de 60 m au-dessus de l'Echez.
- Une trémie sous la rue Anatole France.
- Une trémie, appelée « point triple », sous les rues Pierre-Sémard, Paul-Langevin et la voie ferrée Tarbes/Mont-de-Marsan.

Le contournement routier ouest nord-ouest de Tarbes reliera à terme le boulevard sud de Tarbes (giratoire de l'université) à la route de Bordeaux (RD935) aux moyens de deux tronçons successifs :

- Le doublement de la rocade ouest existante entre le « giratoire de l'université et la route de Pau (RD817).
- La création d'une route nouvelle à 2x1 voie entre la route de pau (RD 817, giratoire du lycée Adriana) et la route de Bordeaux (RD 935, giratoire de la « Villa Corinna »).

Principales échéances

Signature du contrat de partenariat HPRT – CG65 :	8 juillet 2010
Période de développement : 15 mois	juillet 2010 à septembre 2011
• Autorisations administratives	
• Loi sur l'Eau / Enquête Bouchardeau / Dérogation CNPN	
• Etablissement du projet et des documents d'exécution	
Période de construction : 21 mois	septembre 2011 à mai 2013
Mise en service :	31 mai 2013
Période d'entretien/maintenance :	20 ans (juin 2013 à mai 2033)

De la signature du contrat de Partenariat à décembre 2010

• Présentation du projet et du calendrier aux communes concernées :

Bordères-sur-l'Echez, Ibos et Tarbes

• Diagnostics et états des lieux :

Hautes-Pyrénées Rocades Tarbaises a procédé à la réalisation des études préalables nécessaires à l'établissement du projet de contournement de Tarbes et à la formalisation des dossiers de demandes d'autorisations.

Ces études préalables se sont principalement caractérisées par :

- **Des reconnaissances géotechniques** qui ont permis d'établir les caractéristiques des terrains
- **Des reconnaissances hydrogéologiques et hydrauliques** visant à définir les choix techniques du projet
- **La modélisation numérique** des ouvrages projetés afin de garantir leur compatibilité avec les exigences réglementaires notamment les exigences en terme de police de l'eau vis-à-vis des exhaussements des cours d'eau et des nappes
- **L'établissement et l'identification** des espèces faunistiques et floristiques afin de définir leur caractère patrimonial et/ou protégées ou pas.

L'ensemble de ces investigations préalables a permis d'établir un projet en cohérence avec les exigences imposées par les demandes d'autorisation mais également de répondre aux exigences du programme fonctionnel du contrat de partenariat pour la partie conception du projet.

Période de développement

• Etablissement du projet et demandes d'autorisation

Deux enquêtes et une demande de dérogation lancées par le partenaire privé HPRT :

- *Enquête BOUCHARDEAU*

La section de mise à 2x2 voies du contournement de Tarbes dispose des emprises nécessaires à la réalisation des travaux et ne nécessite pas à ce titre d'acquisition complémentaire.

Cependant le doublement de cette section est soumis à enquête publique au titre des articles L.123-1 du code de l'Environnement notamment car le montant du projet est supérieur à 1,9 M€ pour cette section.

L'objectif de l'enquête Bouchardeau est de présenter au public le projet et les conditions de son intégration dans l'environnement. Cette enquête doit permettre au plus grand nombre de personnes de faire connaître leurs observations et d'apporter, ainsi, des éléments d'informations utiles à l'appréciation de l'intérêt général du projet.

Après concertation avec la DREAL Midi-Pyrénées sur le contenu de la future demande, celle-ci a été officiellement transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées le 26 octobre 2010, pour une enquête publique prévue au printemps 2011.

- ***Autorisation au titre de la Police de l'Eau***

L'ensemble du projet (1 700 mètres linéaires d'élargissement + 4 700 mètres linéaires de voie neuve) dans le cadre d'une gestion globale de la ressource en eau et des milieux aquatiques, fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la Police de l'Eau.

Cette demande comprend :

- Un état des lieux des milieux aquatiques et des ressources,
- La description des ouvrages – travaux et activités notamment l'ouvrage de franchissement de l'Echez et du Canal du Moulin ainsi que les deux trémies au droit des rues Anatole-France et Pierre-Sémard,
- Une notice d'incidence
- Les dispositions constructives et d'entretien et les moyens de surveillance et d'intervention qui ont été retenus.

Comme pour l'enquête Bouchardeau, une concertation a été menée avec les services de la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement Risques Eau et Forêt, initiée à plusieurs reprises, notamment sur les sujets d'incidence des ouvrages viaduc sur l'Echez et pont sur l'Echez au droit du quartier de l'Urac ainsi que pour les trémies au droit des rues Anatole-France et Pierre Semard, cette concertation constitue le prolongement des réunions initiées lors du dialogue compétitif.

La demande d'autorisation a été transmise le 10 novembre 2010 à la Préfecture des Hautes-Pyrénées pour une enquête prévue au printemps 2011.

- ***Demande de dérogation de destruction et/ou de déplacement d'espèces protégées***

Le contournement de Tarbes, malgré sa situation en zone péri-urbaine, nécessite localement la traversée de milieux naturels abritant un cortège d'espèces faunistiques et floristiques dont certaines revêtent un caractère patrimonial et/ou sont protégées.

Bien que ces enjeux aient été pris en considération dans la définition progressive du projet, celui-ci n'a pu éviter tous les impacts sur les espèces protégées.

La réalisation du projet est dès lors conditionnée à l'octroi par le Préfet des Hautes-Pyrénées, après avis du Conseil National de Protection de la Nature d'une dérogation à la protection stricte de certaines des espèces recensées.

Le dossier soumis à l'avis du Conseil National de Protection de la Nature s'attache à estimer les enjeux faunistiques et floristiques s'exprimant vis-à-vis du projet, les impacts de ce dernier et le cas échéant les compensations mises en œuvre afin d'y remédier à la hauteur des enjeux.

Ce dossier est en cours de pré-instruction par la DREAL et devrait être déposé fin janvier 2011.

Trémie Anatole France

• Fin de la période de développement à la mise à disposition des terrains – septembre 2011

L'obtention des autorisations suite à l'enquête Bouchardeau, l'autorisation au titre de la police de l'eau et la dérogation devrait intervenir avant l'été 2011.

Période de construction

Elle s'étalera sur 21 mois, de septembre 2011 à mai 2013 selon le calendrier ci-après

Hautes-Pyrénées Rocades Tarbaises s'est engagée à confier certaines tâches de la Rocade à plusieurs des Petites et Moyennes Entreprises à hauteur de 15 % des travaux de construction, 10 % du gros entretien et 5 % de la maintenance.

Dès à présent, les premiers travaux non directement exécutés par les associés de HPRT, l'ont été par des PME à savoir : le cabinet de géomètre DEPOND (Tarbes), GE Infra (Toulouse), le cabinet d'architecte Defol-Mousseigne (Lourdes) et le paysagiste Cause Paysage (Milhau).

Rappel

Qu'est-ce qu'un PPP : Le Partenariat Public Privé est un mode de financement par lequel une autorité fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers qu'il gère. On peut recourir à ce genre de partenariat dans certaines conditions : en raison de la complexité du projet, son caractère d'urgence ou compte-tenu des insuffisances et difficultés observées dans la réalisation de projets comparables.

Les partenaires : Hautes-Pyrénées Rocades Tarbaises est une société composée de Spie Batignolles (grand groupe de construction français), **Malet** (filiale de Spie Batignolles et acteur important sur le secteur routier), **CDC Infrastructure** (filiale de la Caisse des Dépôts), NGE (groupe français indépendant de Travaux Publics), **Demathieu et Bard** (une des premières entreprises indépendantes françaises dans le secteur de la construction).

Remise du Prix National des Partenariats Public-Privé : En octobre 2010, au Palais des Congrès à Paris, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a reçu le Prix National du Partenariat Public-Privé, dans le cadre des Rencontres Nationales des PPP, organisées sous le patronage du Président du Sénat et de la Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Ce prix récompense au plan national les initiatives et les projets des décideurs publics et privés en matière de réalisation de PPP.

Ce prix fait suite à la signature du contrat de partenariat haut débit et à la signature du contrat de partenariat pour la rocade routière Ouest-Nord-Ouest de Tarbes.

Calendrier de l'opération

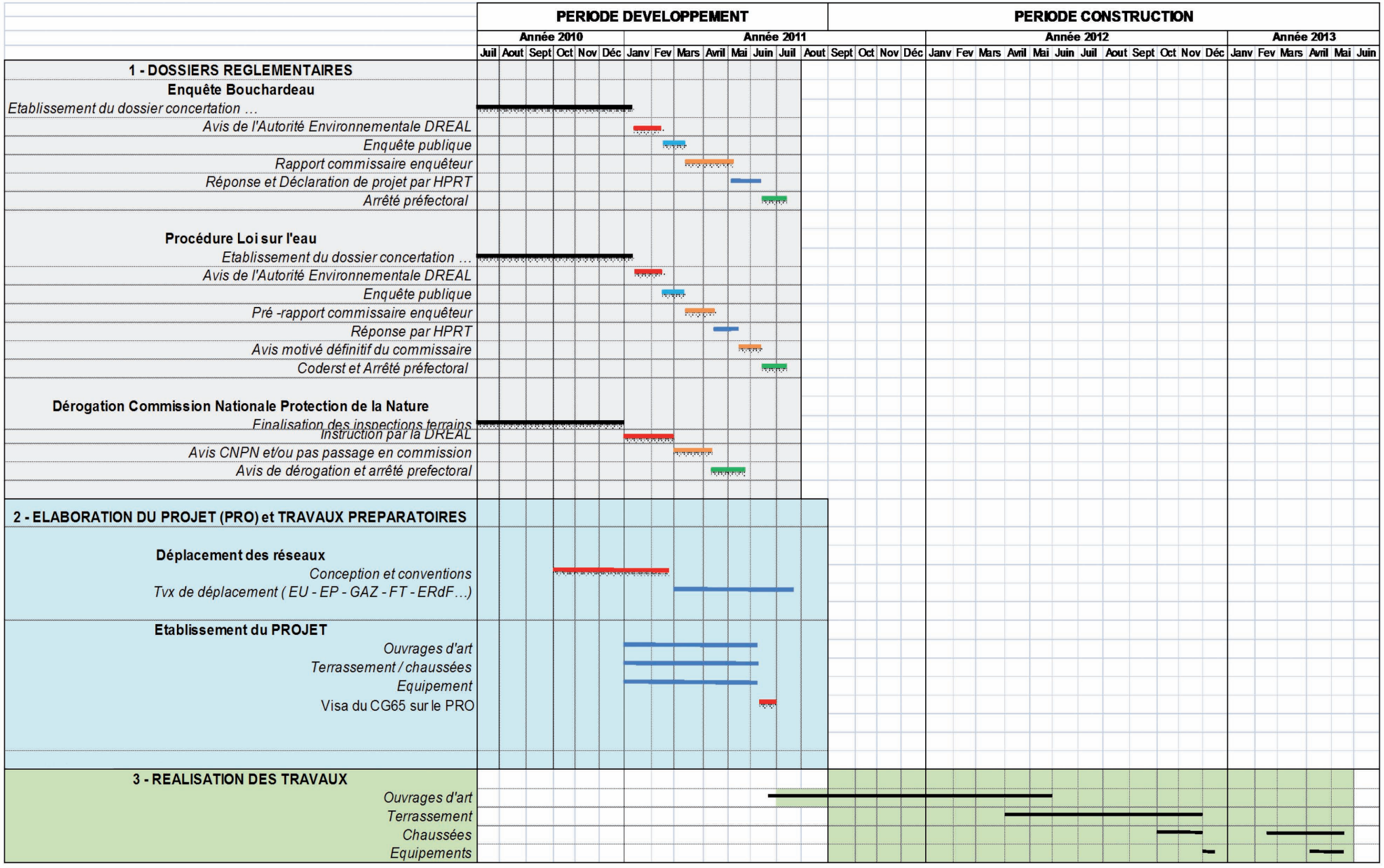

Synoptique contournement nord-ouest de Tarbes
Infrastructures à entretenir et à maintenir dans le cadre du Contrat de Partenariat

HAUTES-PYRÉNÉES
ROCADES TARBAISES

Contournement routier nord-ouest de Tarbes

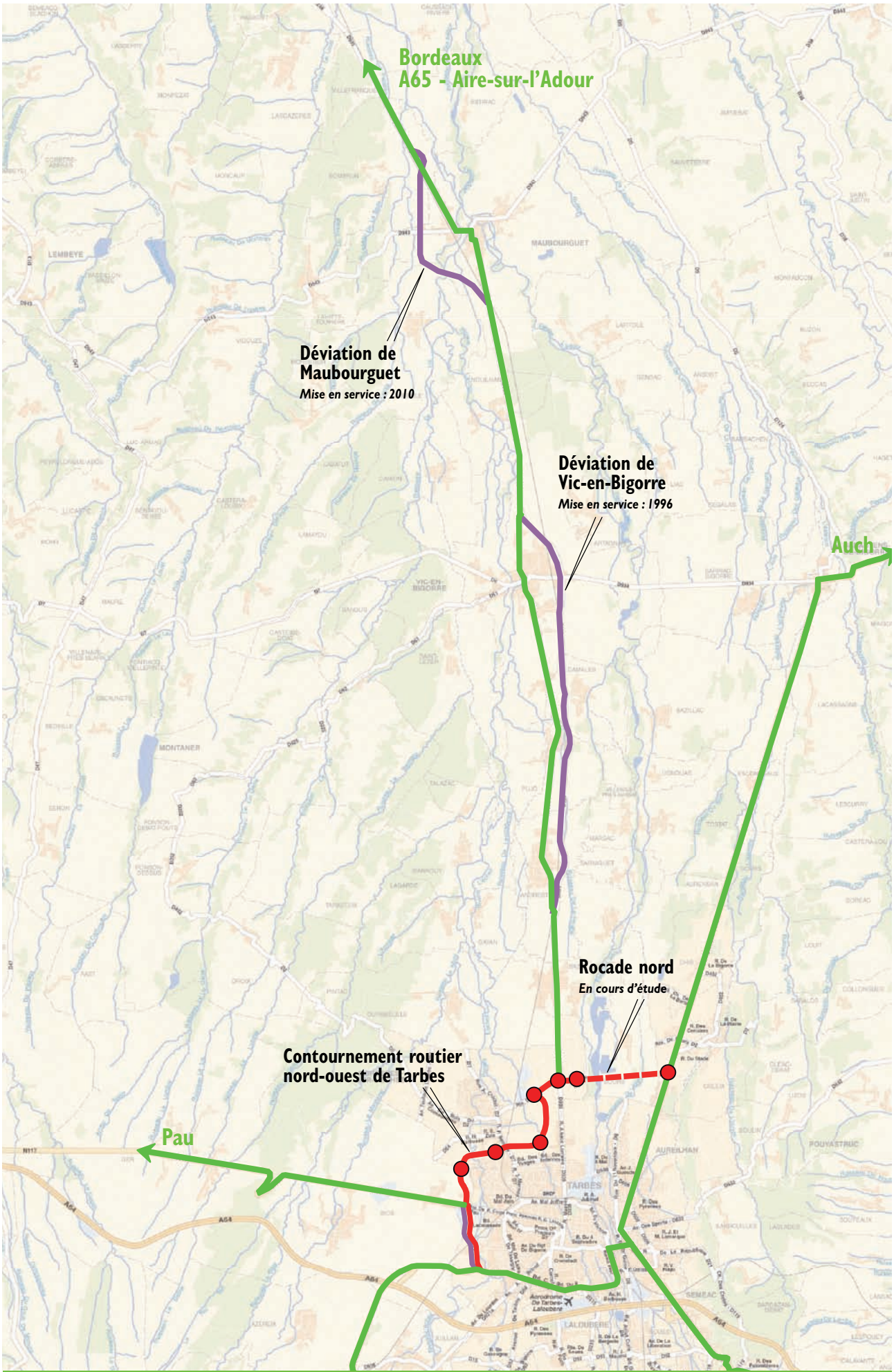

Conseil Général des Hautes-Pyrénées
6 & 11 rue Gaston Manent - BP 1324 TARBES CEDEX 09
Tél. : 05 62 56 78 65 - www.cg65.fr